



## AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné, par le soussigné, à tous les citoyens des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que, lors de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tenue le 20 septembre 2023, le Règlement numéro 257 intitulé « **Règlement décrétant une dépense de 657 500 \$ et un emprunt de 657 500 \$ pour la confection d'études nécessaires pour les autorisations gouvernementales et d'ingénierie relatives à l'implantation d'une plateforme de compostage régionale dans Vaudreuil-Soulanges** » a été adopté et entrera en vigueur après l'approbation de la ministre des Affaires municipales. Un avis à cet effet sera publié.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, ainsi que sur le site web de la MRC.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-trois (2023).

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et greffier-trésorier